



BP 82
24400 MUSSIDAN
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94
mairie@mussidan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures trente-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDEFON, Mme Liliane ESCAT, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, M. Michel ROSE, Mme Marilyne MARÉCHAL, Mme Bernadette FAURE, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, Mme Isabelle CONTE, Mme Monique NOEL, M. Philippe FLAMANT

Absents : M. Christian JOUBERT

Procurations : M. Michael CROSBIE à Mme Liliane ESCAT, Mme Marika DAURES à M. Alain PALISSE, Mme Argentine VENCHIARUTTI à Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Jean-Claude VILLENEUVE à Mme Agnès VILLENEUVE

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mr Christophe EHRISMANN été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

107/15- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BOULAZAC BASKET DORDOGNE

Monsieur le Maire présente le projet de partenariat avec le BBD (Boulazac Basket Dordogne).

Il s'agit de profiter d'une part d'un moyen de communication externe via la promotion du basket à l'échelle du Département. Le BBD évolue en milieu professionnel depuis une dizaine d'années.

D'autre part, ce partenariat permet notamment aux scolaires et administrés d'assister à des manifestations sportives via des lots que la commune peut leur offrir (comme cela se fait déjà pour des entrées au cinéma, à la piscine municipale ou au Musée André Voulgre au moment des kermesses par exemple).

Par ailleurs, cela permet aux employés et élus de la commune de bénéficier de ces entrées.

Il est demandé, par Mr FLAMANT, de supprimer la mention « élus ». Après discussion, il est convenu que c'est une idée judicieuse.

Néanmoins, il est décidé de maintenir cette délibération ce jour. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a bien possibilité de modifier un texte de délibération au cours du conseil.

Cette démarche présente ainsi un intérêt social et sportif qui s'inscrit dans notre objectif d'accompagner le développement du sport et de la vie associative sur le territoire de la commune.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-107_15-DE
Reçu le 05/10/2015

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec le BBD (Boulazac Basket Dordogne) et d'attribuer la somme de 530,00 € dans le cadre d'un partenariat ouvrant l'accès à 6 places en abonnement pour les 19 matches de championnat sur la saison 2015/2016.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de partenariat avec le BBD (Boulazac Basket Dordogne),

DÉCIDE d'attribuer la somme de 530,00 € au BBD dans le cadre d'un partenariat ouvrant l'accès à 6 places en abonnement pour les 19 matches de championnat sur la saison 2015/2016,

PRÉCISE que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Principal 2015 de la Ville,

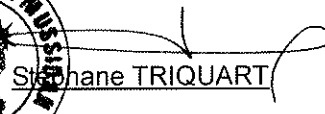
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.


Pour : 19
Contre : 3
Abstention : 0

MUSSIDAN, le - 2 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : - 5 OCT. 2015

Maire,

Stéphane TRIQUART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

024-212402994-20150930-107_15-DE
Regu le 05/10/2015